

CLAUDE

LE PELLETIER

MINISTRE D'ÉTAT

CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES

(1630-1711)

PAR

M. DESDEVISES DU DEZERT, Geo. Nicolas

AGRÉGÉ D'HISTOIRE

PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN



CAEN

TYPOGRAPHIE DE F. LE BLANC-HARDEL

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1877

Extrait des Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

CLAUDE
LE PELLETIER

MINISTRE D'ÉTAT

CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES

(1630-1711)

Louis XIV, pendant un demi-siècle du régime le plus absolu, a fait à la magistrature française la situation la plus difficile. Plus de remontrances, et plus de rôle politique ; au-delà de l'enceinte du Parlement, plus d'indépendance ; il fallait entrer dans le concert des louanges, ou subir une disgrâce immédiate, qui compromettait du même coup l'homme et la famille, et sur laquelle on ne revenait jamais. Cependant bien des vertus publiques et privées fleurirent à l'abri de ce rôle délicat, et, dans ce demi-jour du bien qui profite à tout le monde sans jamais nuire à personne, il y a peut-être un haut enseignement et un véritable mérite. Pour que ce mérite éclate et que cet enseignement soit compris, il nous faut un personnage qui tienne à la Cour, et qui n'y soit pas obscur ; qui ait de la notoriété, sans être trop célèbre ; qui soit apte à tout, mêlé à toutes choses, sans en imposer par sa renommée, et qui ait

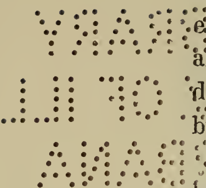
vécu assez longtemps pour que l'épreuve soit complété. Claude Le Pelletier réunit toutes ces conditions, et c'est lui qui sera l'objet de cette étude.

La famille des Le Pelletier, originaire du Mans, avait occupé en Anjou et dans le Maine les premiers emplois de la magistrature, et déjà, sous Louis XIII, Louis Le Pelletier, allié aux Pithou, aux Leschassier, aux Molé, aux Bignon, était en voie de parvenir. Claude, son fils aîné, et Michel, son second fils, rencontrèrent dans leur précepteur, Philippe Dormay, un guide savant et consciencieux dont ils mirent à profit les leçons, et qu'ils entourèrent, tant qu'il vécut, de la plus affectueuse reconnaissance. Au collége des Grassins, alors le plus célèbre, Claude, que ses compositions avaient fortement préoccupé, reçut devant une brillante assemblée les trois premiers prix de rhétorique, et le chancelier Séguier, qui était présent, lui en fit compliment. Mais c'est à Michel Le Tellier, leur parent, que les Le Pelletier furent surtout redevables de leur essor. Le Tellier avait au plus haut degré l'esprit de famille, et, bien aise d'avoir partout des hommes à lui, il avait de bonne heure aperçu dans Claude les qualités qu'il estimait le plus, la ponctualité et le travail. Aussi la fortune du jeune lauréat est si rapide, qu'on en est tant soit peu effrayé. Conseiller aux enquêtes à vingt et un ans, époux à vingt-cinq ans d'une jeune veuve qui lui apporte une belle aisance, Claude devient, à vingt-neuf ans, le tuteur des trois princesses d'Orléans, filles de Gaston, et il se conduit si honorablement, il gère si bien leurs affaires, et leur procure de

si belles alliances, qu'il y gagne infiniment de considération. A trente et un ans il est président de la quatrième chambre des enquêtes, et se fait remarquer par son intégrité comme juge et sa profonde connaissance du droit.

Quelques biographes font assister Claude aux grands jours d'Auvergne comme chef de justice; Fléchier parle, en effet, d'un Le Pelletier qui fouille les greffes de toutes les montagnes, et dont il loue l'intégrité et l'application. Nous voyons, par les lettres-patentes qui nomment les commissaires, qu'il ne s'agit pas de Claude, mais de Jérôme, son plus jeune frère, conseiller-clerc au Parlement de Paris. Claude demeure à Paris, au sein de la commission formée par le président de Lamoignon pour la révision des lois civiles, commission dont il est un des membres les plus estimés. Appliqué, de bonnes mœurs, instruit en tout, propre à toutes choses, il professe en tout une stricte obéissance, et c'est un de ces hommes précieux dont tous les gouvernements, absolus ou non, discernent les talents, et recherchent les services.

Ici, la récompense est prompte, et, ce qui prouve à la fois la vigilance des protecteurs et la faveur du prince, l'avancement a lieu sur place. Quel excellent emploi pour faire sa cour que celui de prévôt des marchands, surtout à cette époque florissante! C'était Paris à transformer, Paris déjà peuplé de quatre cent mille habitants et l'une des plus grandes villes du monde, déjà doté par Richelieu, par Mazarin, par Colbert de belles églises et de palais fastueux, le pays de cocagne célébré par Boileau. La ville a



sa caisse à part, toujours pleine ; l'argent abonde, et, avec l'argent, les ouvriers habiles, ingénieurs, architectes, peintres et sculpteurs. C'est un poste d'élite où chacun voit, comprend, admire ; où le bien, le beau, l'utile éclatent à tous les yeux.

Aussi, que ne fait pas Claude Le Pelletier pendant les huit années qu'il est continué dans ses fonctions, aux applaudissements de Paris tout entier ! C'est, à l'entrée des principales voies de communication, la porte St-Bernard, la porte St-Antoine, les portes St-Martin et St-Denis, monuments d'une sobre et majestueuse élégance, dignes d'un roi victorieux; c'est la fontaine hydraulique du pont Notre-Dame, qui répand l'eau de la Seine dans les quartiers voisins. Les ports de la Seine sont refaits et élargis, les rues principales rectifiées et agrandies, les remparts étendus et entourés de boulevards plantés. Au centre même de Paris, les teinturiers et les peaussiers sont relégués à Chaillot et au faubourg St-Marceau, et le pont Notre-Dame est uni à l'Hôtel-de-Ville par un quai dont la construction est encore admirée de nos jours. Le prévôt l'avait appelé quai Notre-Dame; la reconnaissance des Parisiens l'a appelé quai Le Pelletier.

On reconnaît à d'autres traits le grand administrateur, le fonctionnaire exact et prévoyant. Pour perpétuer son œuvre, et la mettre à l'abri du caprice, Claude Le Pelletier fait dresser deux plans, l'un de Paris tel qu'il l'a reçu à son entrée en charge, l'autre de Paris tel qu'il le conçoit, et tel qu'il doit être un jour. Ce second plan, soumis au Roi, devient obligatoire, et les prévôts qui lui succéderont seront forcés de s'y conformer. Ainsi plus d'arbitraire, on sait

désormais où l'on va, et ce que deviendra, avec le temps, la capitale de la France. Le prévôt conçoit, et propose, le chancelier autorise, et le roi applaudit. Ainsi encore Le Pelletier a sa place, une place très-honorable dans cette œuvre glorieuse : il est le premier magistrat de la première ville du monde; Bullet, Blondel, Le Brun travaillent sous ses ordres, exécutent ses plans, et son pouvoir, très-étendu, embrasse tous les services.

Rien n'est omis par lui de ce qui peut servir, et il n'y a point de détails qui soient au-dessous de sa vigilance. Les portes et les édifices reçoivent des plaques de marbre, dont les membres de l'Académie rédigent les inscriptions; Santeul fait les vers latins gravés sur toutes les fontaines, et le prévôt, qui sait son latin, plus d'une fois les modifie ou les corrige; le milieu du pavé est laissé aux chevaux et voitures, et les passants ont des trottoirs où ils sont à l'abri. Les édits et règlements municipaux sont réunis en corps, et les prévôts et échevins sont tenus de les connaître et de s'y conformer. Enfin, dans l'Université, une chaire de Droit français est créée, et les professeurs, qui avaient déjà la tendance si parisienne d'enseigner leurs théories, sont obligés de s'en tenir aux principaux monuments de la science, c'est-à-dire aux Institutes, aux Pandectes et au Code Justinien. Le prévôt donne l'exemple du devoir; ses fils font leurs classes au collége des Grassins, où il a étudié lui-même; quand elles sont achevées, Louis, son aîné, suit les cours de Droit pendant trois ans et subit sur les Institutes, les Testaments et les Contrats, les trois épreuves réglementaires.

Le Roi était satisfait; il avait écouté avec plaisir les harangues de Le Pelletier, les plus doctes que prévôt eût jamais faites, et l'avait créé conseiller d'État ordinaire. Il y eut alors un temps d'arrêt où Le Pelletier prit un repos peut-être nécessaire et qui dura sept ans. C'est dans ce temps-là qu'il perdit sa femme : il demeurait veuf à quarante ans avec dix enfants, obligé de partager les heures de chaque jour entre sa famille et les affaires publiques. Il accepta courageusement cette épreuve si douloureuse, mit ses six filles aux convents des Hautes-Bruyères et de la Ville-l'Évêque, ses deux fils aînés au collége, et ne garda chez lui que les deux cadets, trop jeunes encore pour quitter leur père. Ensuite il continua de donner son temps à la réforme des lois, dont on s'occupait toujours, au Conseil d'État, dont il était membre, et à la 4e Chambre des enquêtes, dont il était toujours président.

C'est là que le Roi vint le chercher, à la mort de Colbert, pour le créer contrôleur général des finances La tâche était très-difficile et déjà Colbert avait dû résister énergiquement aux emprunts. Quoique la paix régnât en apparence, il y avait toujours sur le tapis quelques petites entreprises, des hommes à acheter, des empiétements à faire, des bombardements à payer; tout cela coûtait fort cher, sans compter ce que commençaient à coûter les consciences. C'étaient encore des profusions sans fin, un luxe inouï d'étoffes de soie, de robes brochées « or sur or », des constructions immenses, comme Versailles, qui coûta sept cents millions; comme Marly, qui en coûta deux cents; comme la machine

de Marly, qui transportait seau à seau la vallée sur le plateau et le fleuve dans la cour du prince ; comme l'aqueduc de Maintenon, mettant pendant des mois entiers au service de la dame de l'endroit trente mille soldats qui n'auraient dû être employés qu'au service de la France. Il fallait payer, payer comme on pourrait, payer sans mot dire, et servir avant tout le Roi comme le Roi voulait être servi.

Le Tellier, qui vivait toujours, avait présenté Le Pelletier, son parent : c'était un homme intègre et laborieux, et, si l'on s'en rapporte à Gourville, « une cire molle, » dont ont ferait ce qu'on voudrait. Il n'est pas étonnant que Le Pelletier, si prudent, si modeste, alors âgé de plus de cinquante ans, ait tremblé à l'idée de recueillir une pareille succession. « Je ne comprends rien aux finances, » disait-il, et il exagérait, car il avait prouvé le contraire pendant vingt ans comme tuteur des princesses d'Orléans et comme prévôt de Paris. « Je sais, moi, ce que vous pouvez », reprit le Roi, et il fallut se rendre. Ce ne fut pas sans conditions. Michel, frère de Claude était intendant à Lille, où il faisait beaucoup de bien; Claude l'appela auprès de lui, et, sous le titre d'intendant des finances, il en fit son lieutenant. De plus, il se réserva le droit d'exprimer toujours franchement sa pensée, et la faculté de se retirer aussitôt qu'il le jugerait nécessaire au bien public. C'est ainsi qu'il occupa malgré lui un poste des plus lucratifs et des plus enviés. En général, ceux qui se sont occupés de finances lui sont peu favorables : le voisinage de Colbert l'écrase. On l'a blâmé d'avoir supprimé la dette flottante, dont l'intérêt

était modéré, pour créer des charges durables dont l'intérêt était plus onéreux; d'avoir, en accordant aux possesseurs d'offices un tarif plus élevé, aggravé les abus attachés à la vénalité des charges; d'avoir augmenté les tailles, entravé, pour faire plaisir aux fermiers généraux, le commerce de transit, surtout avec l'Allemagne; enfin on lui a reproché avant tout d'être insuffisant. Voilà, si je ne me trompe, le fonds de tous les griefs que j'ai pu rencontrer.

Selon Bresson, qui consacre quelques pages à Le Pelletier dans son histoire financière de la France, après quelques années d'exercice, Le Pelletier fut troublé par la grandeur de sa tâche et il se démit. Déjà Gourville avait écrit que le temps n'était plus des scrupules, qu'un financier ne saurait en avoir, que Le Pelletier n'avait pas « assez de manége », et qu'il eût fallu un homme comme M. Fouquet. Enfin M. Henri Martin, sans aller aussi loin, approuve sa retraite volontaire, parce que, dit-il, la moindre crise eût balayé son insuffisance. Mais Bresson oublie le bien que Le Pelletier a fait, dont pourtant il a connaissance; c'est Le Pelletier qui, hors les cas de disette, a facilité le commerce des vins et permis l'exportation des grains; c'est à lui qu'on doit les tournées périodiques des maîtres des requêtes, d'où les inspecteurs des finances sont sortis; à lui qu'on doit les ateliers publics pour l'extinction de la mendicité. M. Henri Martin oublie de son côté que les crises, même les plus graves, ne balaient pas toujours l'insuffisance, témoin Chamillart, infiniment moins capable, et qui attendit douze ans avant d'être balayé. Sans doute Le Pelletier manquait de ma-

nége, mais c'est là un crime qui se peut avouer, et on n'est pas absolument condamnable pour ne savoir point imaginer des expédients « dont il faut rougir jusque dans le blanc des yeux. »

Le Pelletier était modeste, il n'avait de lui-même qu'une opinion très-raisonnable, et ne s'estimait pas au-dessus de son mérite : nous devons lui en savoir gré. Jamais il ne voulut rien faire sans l'agrément du Roi et l'avis du Conseil des finances, et comme le Roi s'émerveillait de cette conduite discrète : Comment saurez-vous que je me trompe, lui disait-il, si personne n'est là pour me contredire ? Jamais il ne reçut de présents, ni lui, ni personne de sa maison ; jamais il ne donna de dîners aux dames de la Cour, et sa condition de veuf lui permit de se dérober à cette importunité. Si, pour plaire à Le Tellier et à Louvois, ses bienfaiteurs, il se fit souvent en public le censeur de Colbert, en secret il suivait ses errements autant que possible. Il connaissait le prix de l'ordre ; il savait remonter aux sources de la finance ; il avait du bon sens dans les détails, de l'application au travail, une probité rigoureuse. D'ailleurs, on le reconnaît, la situation était fatale, et déjà si évidente, que Pont-Chartrain, son successeur, qui n'avait pas son indécision, agit absolument comme lui. Consulté par Louis XIV pour savoir s'il échangerait volontiers le contrôle général contre le poste de chancelier : « Comment, dit-il, ne quitterais-je pas volontiers le contrôle général pour la première dignité de l'État, quand je le quitterais volontiers pour rien ! » Aux yeux de ces serviteurs dévoués, les finances étaient un fardeau accablant, qu'ils accep-

taient par devoir, et dont il fallait leur tenir compte.

Le Pelletier rentre dans son véritable rôle, quand il demeure à la cour en qualité de ministre d'État. Président à mortier, surintendant des postes, avec un frère surintendant des fortifications, il conserve un des premiers rangs, il a part aux conseils, sans être surchargé de travail ou de responsabilité, et son bon sens, son intégrité, son dévouement, apportent aux gouvernants un concours précieux. Tant que dure la guerre de la ligue d'Augsbourg, il se résigne et conserve ses fonctions; il aurait cru manquer à ses devoirs, en se retirant quand le royaume et le Roi étaient dans l'embarras. La paix faite, il se démit, prit congé du Roi, qui ne cessa de lui témoigner beaucoup d'estime, et sans écouter les plaintes de sa famille, qui profitait de son crédit, et eût voulu en jouir plus longtemps, il s'enfuit à son château de Villeneuve. C'est le terme de sa vie publique, et il y a peu d'existences qui soient aussi bien remplies, aussi honorables.

Ce sont là des faits connus de tous, pour la plupart aisés à recueillir, et dont l'homme public fait tous les frais. Mais derrière le magistrat, derrière le ministre d'État, quel était l'homme privé ? Comment le fonctionnaire désintéressé, l'administrateur habile, le politique mêlé à toutes les grandes affaires de son temps, vivait-il chez lui, dans son intérieur, au sein de sa famille ? Et d'abord, avait-il un intérieur, cet homme demeuré veuf pendant quarante ans ? Cette seconde partie de notre tâche est moins facile, quoique les sources ne manquent pas ; en revanche, elle est peut-être plus curieuse et n'est pas moins digne d'attention.

Déjà nous connaissons la famille, la situation du père, ses alliances, les études et les succès du fils, et son entrée dans la robe. Marié à vingt-cinq ans avec une veuve de qualité, Marguerite Fleuriau, qui n'en avait pas dix-huit, il lui dut une famille florissante, d'excellentes relations et quinze années de parfaite union. Parmi les filles, quatre furent religieuses aux monastères de la Ville-l'Évêque et des Hautes-Bruyères, et, sur les quatre, deux devinrent abbesses ; la cinquième épousa M. d'Argouges, conseiller au Parlement, d'une des plus anciennes familles de la Basse-Normandie, et en eut un fils, prévôt des marchands comme son aïeul ; la sixième épousa M. d'Aligre, petit-fils et arrière-petit-fils de deux chanceliers, et eut pour gendre Lamoignon de Blancménil. Parmi les fils, l'aîné, Michel, qui avait eu dans une fête un œil crevé par une pièce d'artifice, mourut évêque d'Orléans ; le second, Louis, fut premier président du Parlement de Paris, et la tige des Le Pelletier de Rosambo ; le troisième, Charles Maurice, fut abbé de St-Albin d'Angers et supérieur de St-Sulpice. Claude, par sa femme, tenait aux d'Armenonville et aux Pontchartrain ; Michel, son frère, surintendant des fortifications après Louvois, est la tige des branches de Souzy, des Fors, de St-Fargeau et de Beaupré. Ainsi, en énumérant dans une note écrite de sa main tant d'avantages réunis, Claude avait raison de remercier la Providence, et quand il mourut plus qu'octogénaire, il avait autour de lui tout un essaim d'enfants et de petits-enfants.

Claude était un père instruit et un maître excellent, et dans un temps où l'on connaissait assez

mal l'enseignement supérieur, il en avait l'instinct. Sachant combien il y a de choses utiles à apprendre, que les classes du collége, faites pour le grand nombre, ne peuvent pas même aborder, quand ses fils aînés eurent achevé leur rhétorique, il réunit autour d'eux dans son hôtel quelques jeunes gens d'élite, les deux Fleuriau, Boivin qui devait un jour être de l'Académie, et sous des professeurs distingués, parmi lesquels on rencontre avec plaisir le nom respecté de M. Hersan, il leur fit faire une revue générale des leçons antérieures, les exerçant à la traduction, à la composition, à la parole, comprenant dans son programme, très-remarquable pour l'époque, l'histoire, la chronologie et la géographie. Il est incroyable, dit Boivin, l'un des élèves, combien nous profitâmes cette année-là. C'est ce que nous appellerions aujourd'hui une seconde rhétorique à la maison. Le Pelletier animait tout de sa présence, louant l'un, blâmant l'autre, poussant la condescendance jusqu'à composer avec ses enfants, la simplicité et le naturel jusqu'à défier au combat les maîtres eux-mêmes. Délicieuse petite république, où il y avait pourtant quelque chose à dire : presque tous les jours, à propos d'un siége, d'une bataille, il fallait faire l'éloge du Roi. C'était le travers de cette grande époque; la religion de la royauté était le second culte de ces grands serviteurs, et il ne les occupait guère moins que le premier.

Cependant, si Le Pelletier était courtisan (comment un parent des Le Tellier pouvait-il ne pas l'être?) il l'était en conscience, et, dans la pratique, il était désintéressé. Sa femme avait eu une fille d'un pre-

mier mariage : il lui conserva scrupuleusement son bien, et la maria richement avec le marquis de Châteauneuf. Toute sa vie, il demeura le protecteur et l'ami des Fleuriau. Il abandonna libéralement à ses enfants tout le bien de leur mère, céda à son fils sa charge de président à mortier, et quand son fils eut acheté avec la dot de Mlle de Rosambo la belle terre de Villeneuve-le-Roy, il bâtit à ses frais, sur la propriété du jeune président, un château dont l'élégante simplicité fut louée par Louis XIV. Il dota ses fils à leur entrée dans les ordres, et aussi ses filles, et, à sa sortie du contrôle général, après avoir établi tous ses enfants et bâti Villeneuve, il lui restait un revenu propre de huit mille livres, répondant exactement à son héritage paternel.

Il avait eu, il est vrai, dans l'intervalle, une grande et large existence ; il en avait profité pour se faire une riche bibliothèque, achetant une partie des livres de ses cousins, les Pithou, et éditant à ses frais plusieurs beaux ouvrages dont ils n'avaient pu entreprendre ou achever la publication. C'est ainsi qu'on lui doit le *Corpus juris canonici*, le *Delectus legum*, auxquels travaillèrent l'illustre Domat et l'avocat François Marais. Il avait créé à Paris et à Villeneuve une sorte d'Académie, où tout homme célèbre payait son tribut et apportait sa nouveauté. Il conversait à des heures réglées avec des hommes instruits, qui lui communiquaient leurs travaux ; l'histoire, principalement l'histoire ecclésiastique, les droits et privilèges de la couronne, le droit proprement dit, et en général tout ce qui pouvait servir à un futur administrateur, étaient les sujets traités de

préférence, ou encore c'étaient des sujets sacrés. Partout, à Villeneuve et à Paris, on respirait la science et l'érudition.

Partout aussi le pédantisme, et, soit par goût naturel, soit par besoin d'action, nous retrouvons à Villeneuve le professeur qui loue et blâme, et qui compose en vers latins plutôt que de ne pas composer. Ce ne sont pas là les loisirs d'un ministre d'État, tels que les comprendra un jour d'Argenson, et s'il y a dans Le Pelletier quelque indice de médiocrité, il faut le chercher à Villeneuve. C'est un compilateur infatigable : tout lui est propre, droit féodal et droit des gens, théologie, histoire, droit ecclésiastique, littérature grecque et latine, sentences païennes et chrétiennes ; tous, poëtes, philosophes, pères de l'Église, saints et païens, sont passés au crible, pour dégénérer en un prodigieux fatras, et former trois cents volumes d'excerpta, que la famille a eu le bon goût de conserver intacts. Quelques petits livres ont échappé, comme le *Comes theologus*, le *Comes rusticus*, le *Comes juridicus*, le *Comes senectutis*, dont deux sont des réimpressions de Pithou, et qui étaient dans la pensée de Le Pelletier autant de manuels et de règles de conduite. Mais les gros bataillons sont demeurés en place ; on lui a laissé ce qu'il appelait naïvement sa réserve, et il est probable que le public y a considérablement gagné. On peut encore porter le même jugement sur les inscriptions dont partout il couvrait les colonnes, les murs, les statues, les portes, les bancs et les arbres. Ici, je crois revoir dans la vallée de la Loire ce manoir des plus modestes, où un maigre parc de cinq hectares, dépecé misérablement,

étalait aux regards les avenues de Rosny, de Rambouillet, de Chambord, de Frohsdorf et de Chantilly.

Pourtant Le Pelletier avait conservé jusqu'au bout des amis illustres, dont la charité aurait pu l'avertir. Ce n'étaient pas seulement Pomponne, Beringhen, Boucherat, Beauvilliers, Fénelon, le cardinal d'Estrées qui venaient à Villeneuve ; c'étaient encore Bossuet, Bourdaloue, Mabillon, Fleury, d'Ormesson, Eusèbe Renaudot, dont la gravité et le bon sens ne pouvaient les empêcher de sourire. Imitons-les et soyons comme eux indulgents pour ce vieillard laborieux, qui raconte si bien, qui parle avec une merveilleuse douceur, et dont les paroles ne blessent jamais. Aussi bien avons-nous mieux à faire que d'insister sur d'innocentes manies ; c'est de nous rappeler l'homme intègre, ami du faible, toujours animé du désir du bien, qui, chez lui, défend à ses gens de l'appeler Monseigneur, et au dehors ne le souffre qu'impatiemment, pour obéir à l'étiquette. Qui voulez-vous qu'on vous recommande, lui dit-on à son arrivée au contrôle général ? Les pauvres ! répond-il. De là, quand il est prévôt des marchands, ces ateliers pour l'extinction de la mendicité. A Villeneuve, il fait venir de Paris un avocat qui écoute les différends, pacifie les familles, empêche ceux qui n'y entendent rien de se ruiner en plaidant, et s'épuise à faire de la conciliation. N'est-ce pas là notre juge de paix ? On peut dire que sur plus d'un point Le Pelletier a devancé son siècle, et cela ne nous étonne pas. Il lui suffit de se rappeler les maux dont il a été témoin et d'écouter son cœur.

Jamais personne ne fut plus dévoué à son Roi et à

son pays. Quand, en quittant le contrôle général, il expose au Roi sa situation, les dépenses qu'il a dû faire, les revenus qui lui restent, n'allons pas croire que ce soit une requête qu'il adresse. Je ne suis pas riche, dit-il, et ce que j'ai conservé est l'héritage de mon père; mais je ne demande rien. Si je vis dans la retraite, je serai plus à l'aise que je ne l'ai jamais été, car j'ai peu de besoins. S'il me faut encore rendre des services, le Roi, qui me les demandera, saura les récompenser. On croit entendre Catinat, venant après de longs délais, réclamer une fois de plus ses pensions. S'il n'y avait que lui, il patienterait sans doute, mais que dire à ses serviteurs, qui réclament leurs gages ?—Monsieur, lui dit Desmarets, le Roi n'a point d'argent : ses coffres sont vides. — Eh bien ! Monsieur, reprend le sublime vieillard, cela suffit : j'attendrai.

Il y a plus d'un rapport entre Le Pelletier et Catinat : l'âge, la probité, l'amitié, le dévouement au Roi et à la patrie. Quand Le Pelletier est pris à Villeneuve, au milieu des chaleurs du mois d'août, de la fièvre double-tierce qui doit ruiner sa belle constitution, et qu'on le rapporte à Paris dans son hôtel, pour le soustraire à un milieu insalubre, Catinat, malade lui-même, sourd, perclus de rhumatismes, quitte St-Gratien pour venir le voir. Quelle entrevue, et comment la peindre dignement ? Ces deux débris d'un grand règne, en s'apercevant l'un l'autre, contemplent avec tristesse les ravages faits par la maladie : l'un veut parler, et ne trouve pas de voix ; l'autre écoute, mais sans pouvoir entendre ; ils n'y tiennent plus, et se jettent en pleurant

dans les bras l'un de l'autre. Ils ne devaient plus se revoir. Catinat mourait un an plus tard, au commencement de 1712; Le Pelletier au bout de quelques mois seulement, et cinq mois après Boileau.

Les occupations de Le Pelletier étaient parfaitement réglées, et il partageait son temps entre son hôtel de Paris et son château de Villeneuve. Du 1er décembre aux fêtes de Pâques, il résidait à Paris, sauf une courte absence à l'époque du carnaval; de Pâques à Noël, il vivait à la campagne, sauf le temps de la canicule, qu'il passait à Paris. Pendant sa longue existence, il n'est sorti de Paris ou de Villeneuve que pour aller à Marly ou à Versailles, où se tenait la cour; à Hautes-Bruyères, où il avait deux filles; à Angers, où il avait deux fils; à Fleuriau, près de Fontainebleau, propriété des d'Armenonville; encore ne fit-il qu'une fois le voyage d'Angers. Quand il habite Villeneuve, le jour, il se promène dans son parc, ou bien il écoute, en jouant aux cartes, les allants et venants; le soir, il parcourt le verger, se mêle aux jardiniers, coupe et taille avec eux, ou bien il sort en carrosse, ou encore il chasse à cheval, avec des lévriers qui font ses délices. Il est sobre, et préfère aux mets les plus exquis les menus légumes de ses jardins.

Il donne à peu près la moitié de son temps à la lecture, à la récitation des offices et à la prière, car il est pieux, et sa préoccupation la plus grande fut toujours de vivre et de mourir en chrétien. Quand il était encore prévôt des marchands, principalement depuis la mort de sa femme, il avait coutume, à l'approche des fêtes solennelles, de se retirer à l'Oratoire,

ou au couvent des Chartreux pour y faire ses dévotions. Il poussait très-loin ses scrupules, et Gourville, son compétiteur au contrôle général, en fournit un témoignage qui ne saurait être suspect. « Si j'ai bien « connu M. Le Pelletier, dit-il, je crois que ses talents « lui auraient donné plus de facilité à la chancellerie « qu'au maniement des finances. Ce qui dominait « principalement en lui était un grand désir de faire « son salut, et j'ai attribué à cela la résolution qu'il « avait prise de se démettre de ses emplois, après « avoir été raisonnablement enrichi par les bienfaits « du Roi, et avoir fait son fils président à mortier, ce « qui est l'ambition de tous les gens de robe. » Il était si préoccupé de ses fins dernières, qu'en 1682, trente ans avant sa mort, il avait déjà fait son testament. Un de ses fils, appelé Claude comme lui, et qui ne le quitta jamais, vécut et mourut comme un saint, dans les jeûnes et dans la prière. A Villeneuve il avait déjà réédifié l'église; il l'avait embellie, il y avait placé un curé instruit, capable de former des élèves; il y avait fondé des prières solennelles de chaque jour pour la santé du Roi et la prospérité du royaume, et pendant tout son séjour à la campagne il y assistait régulièrement.

Tous les jours aussi la prière se faisait en commun; il y présidait dans sa chapelle, au milieu de ses enfants et de ses domestiques. Tous les jours il récitait son office, nous dirions volontiers son bréviaire, comme l'eût fait un régulier; il s'y reprenait à quatre ou cinq fois, aux heures canoniques, et ne s'en contentait pas: il fallait encore, pendant les repas, entendre des lectures, dans la journée faire

des extraits de la vie des saints ou des œuvres des Saints Pères. En 1706, lorsque rien chez lui n'annonçait encore la diminution des forces ou l'affaiblissement des facultés, il abandonne le château pour se retirer dans une petite maison qui était contiguë, et qu'il avait prêtée jadis à M. Portail; il se mettait volontairement à l'étroit pour songer plus sûrement à l'heure suprême. Dans cette préparation à la mort, qui dura quinze ans, aucun prêtre, aucun moine n'a montré plus de constance et une plus grande foi.

Peut-être ce tableau surprend-il plus qu'il ne ravit, et peu d'hommes de notre époque seraient tentés de le reproduire. Cependant si à toute force on veut savoir ce qu'il renferme d'excellent et d'infiniment respectable, ce sera la sincérité des convictions, l'unité de la vie, l'accord parfait du caractère et de la conduite. Concluons donc, maintenant que nous avons réuni tous les éléments. Le Pelletier a des imperfections sans doute ; ce n'est pas un homme de premier ordre. Il est parfois trop courtisan ; il fait trop de sacrifices à sa parenté avec les Le Tellier, aux obligations qu'il sait leur avoir; il subit trop l'influence de son entourage, quoique cependant, quand il lui arrive de parler mal, il agisse souvent mieux qu'il ne parle. Il est trop indécis, surtout dans les grandes occasions; il manque d'expédients, d'initiative. Plus laborieux qu'inventif, il n'est pas homme de ressources; il a besoin qu'on le pousse et qu'on le soutienne quand on l'a poussé. Il a des travers ; il vit trop en moine, il règle trop minutieusement, trop étroitement sa vie, qui se fond dans les détails; il fait trop d'inscriptions, trop d'éditions, trop d'ex-

traits, trop de manuels ; il gâte quelquefois une situation des plus favorables, dont il aurait tiré un parti beaucoup meilleur s'il avait été mieux doué. Mais il est toujours honnête, toujours désintéressé, toujours modeste, toujours actif, toujours exact et soigneux de ses devoirs. Dans les charges qu'il remplit, près du maître qu'il sert, chez les hommes qu'il fréquente ou qu'il dirige, il ne laisse que de bons souvenirs : il n'a jamais trompé. C'est donc avant tout un magistrat intègre et instruit, un serviteur dévoué et un homme de bien.

C'est là aussi tout ce que nous cherchions et tout ce que nous voulions démontrer. Que l'on pèse à la même balance ceux qui le raillent ou qui l'incriminent, on trouvera probablement chez eux beaucoup moins de scrupules, mais ils ont été moins consciencieux, sans peut-être avoir été plus habiles, et le talent ne se mesure pas à la témérité. En 1793, un des descendants de Michel, frère de Claude, Le Pelletier de Saint-Fargeau, pour s'excuser d'une conduite qui avait souvent étonné ses pareils, disait nettement : Quand on a, comme moi, six cent mille livres de rente, il faut être à Coblentz ou à la tête de la Montagne. Le ministre de Louis XIV aurait assurément trouvé une tout autre solution. C'est la moralité de cette vie laborieuse, honorée, vraiment utile, qui, après avoir été pendant cinquante ans consacrée tout entière au Roi et à la patrie, devait s'éteindre toute en Dieu.

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.

